AVIS COUR PROVINCIALE DU MANITOBA (CENTRE DE WINNIPEG)

OBJET: PEGUIS

À compter du 1^{er} avril 2024, les séances du tribunal itinérant de Peguis seront réduites de quatre (4) à trois (3) séances par mois; la séance du premier lundi du mois sera supprimée. Cette réduction reflète les besoins actuels de ce tribunal. Les séances du tribunal de Peguis seront les suivantes.

- le premier mardi du mois sera désormais consacré à la protection de l'enfance, aux premières comparutions, aux déjudiciarisations et aux affaires inscrites au rôle, ainsi qu'aux procès en vertu de la Loi sur les infractions provinciales;
- 2. le troisième mardi du mois sera consacré aux décisions et aux affaires fédérales;
- 3. le troisième mercredi du mois continuera d'être consacré au rôle des causes.

ÉMIS PAR:

« Original signé par : »

Monsieur le juge en chef Ryan Rolston Cour provinciale du Manitoba

DATE: Le 10 janvier 2024